

POLITIQUE CO-CHAMBREUR CAMP AMSF

Forêt Montmorency 5-6-7-8 décembre 2024

Pour rendre le processus d'inscription en ligne plus équitable, veillez prendre note des directives suivantes :

- 1. Vous pouvez inscrire une seule personne à la fois, mais vous avez la possibilité de suggérer le nom d'un co-chambreur.
- 2. Assurez-vous d'obtenir au préalable l'accord de votre cochambreur avant de le suggérer lors de votre inscription en ligne. Cette suggestion ne sera confirmée que lorsque votre co-chambreur aura procédé à son inscription.
- 3. En cas de non-inscription de votre co-chambreur suggéré, un autre co-chambreur vous sera assigné, préservant ainsi l'équité dans le processus d'attribution des chambres.
- 4. Pour éviter toute déception, nous vous recommandons de procéder à l'inscription de votre co-chambreur une fois votre propre inscription terminée. Cela vous permettra de garantir la réservation de votre co-chambreur et d'assurer une coordination efficace pour votre séjour. Assurez-vous

également de communiquer avec votre co-chambreur afin de convenir des détails relatifs à vos inscriptions et à votre hébergement.

5. En l'absence de co-chambreur désigné, les chambres seront attribuées en jumelant des personnes du même sexe afin de garantir le confort et la sécurité de tous les participants.

